

Relations entre les œuvres d'entraide et l'aide sociale publique

Caritas Suisse, la Croix-Rouge suisse et l'Armée du Salut ont commandé une étude sur les relations entre les œuvres d'entraide et l'aide sociale publique à Carlo Knöpfel, professeur à la Haute École Nordwestschweiz de travail social.

Les œuvres d'entraide jouaient jusqu'ici un rôle complémentaire à celui de l'aide sociale. L'étude montre une évolution ces dernières années. D'un côté, l'aide sociale publique se concentre de plus en plus sur le versement des prestations financières de soutien et manque toujours plus de temps pour l'accompagnement et la prise en charge à long terme des bénéficiaires.

Dans le même temps, les œuvres d'entraide ont étendu leur offre et renforcé leurs services de conseil. Elles s'occupent de plus en plus de questions juridiques liées à l'aide sociale.

Il n'y a pas de déplacement systématique des cas des services sociaux vers les œuvres d'entraide. Toutefois, les explications concernant les droits des personnes concernées prennent de plus en plus de temps dans les services de consultation des œuvres d'entraide. En outre, les services sociaux adoptent des pratiques plus restrictives sur les prestations circonstanciées. Dans ce cas, ce ne sont pas les œuvres d'entraide, mais les fondations, qui doivent prendre la relève. Les fondations sont parfois directement interpellées par les services sociaux.

Selon les auteurs, l'aide personnelle (le conseil et l'accompagnement des personnes touchées par la pauvreté) représente un point critique. Ni les services sociaux, ni les œuvres d'entraide ne disposent des ressources temporelles et financières leur permettant d'offrir une prise en charge et un accompagnement suffisants. Cette évolution risque de se poursuivre. Les services sociaux devront se concentrer sur l'examen de l'aide matérielle.

Les auteurs fournissent quatre recommandations aux œuvres d'entraide mandataires de l'étude :

- faire en sorte que la protection de l'Etat de droit continue d'être garantie par l'aide sociale ;
- redonner un certain poids à l'aide personnelle ;
- repenser le financement des prestations circonstanciées : lorsque celles-ci apparaissent nécessaires elles devraient être financées par les fonds de l'aide sociale ;
- prendre la parole plus souvent et avec plus de fermeté lorsqu'elles observent des dérives de l'aide sociale et constatent que la réduction et la prévention de la pauvreté menacent de disparaître de l'agenda sociopolitique ; les auteurs proposent que les œuvres d'entraide se fédèrent dans une « communauté de travail politique sociale ».

Pour plus d'informations, voir notre rubrique [Aide sociale](#).